



Communiqué de l'AFAR du 18 janvier 2013

Soutien de l'AFAR à la pétition initiée par l'ADC.

L'AFAR a suivi toutes les étapes des négociations aboutissant à la signature de la convention collective dite "API" du 19 janvier 2012 et suit depuis attentivement son processus d'extension.

Nous avons fait expertiser certains articles (aux côtés de l'AFR) par un conseil juridique spécialisé en droit du travail. Nous avons rédigé plusieurs communiqués adressés à toutes les organisations syndicales, patronales et aux administrations concernées. Nous avons rencontré les Conseillers des Ministres de la Culture et du Travail.

Nous maintenons que certains points de cette convention sont encore à corriger, à faire évoluer ou à encadrer.

D'autre part, nous constatons l'absence de propositions crédibles de la part des producteurs non signataires, avec un texte qui fait reposer le financement de trop nombreux films sur une trop grande adaptabilité du salaire des techniciens. Nos métiers, nos compétences et nos expériences méritent d'être reconnus à leur juste valeur.

Au vu des événements actuels et des dernières informations dont nous disposons, en restant objectifs, sincères, libres et indépendants comme nous l'avons toujours été, nous avons décidé de soutenir la pétition initiée par l'ADC (<http://www.adcine.com/chacun-son-metier-petition>).

Le Conseil d'Administration de l'AFAR